

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 011-9466/21/BM

■ Attribution d'une subvention dans le cadre du développement d'un programme pédagogique gratuit labellisé Grande Ecole du Numérique à l'association "La Plateforme_Marseille" - Approbation d'une convention MET 21/17660/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Forte de 44 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros, l'industrie du numérique représente sur le territoire métropolitain à la fois un secteur au poids économique conséquent et une filière d'excellence en forte croissance.

L'un des défis majeurs auquel la filière doit faire face pour absorber cette croissance est celui des ressources humaines. C'est pour répondre à ce défi, auquel sont confrontés aussi bien les grands groupes du Top 20 que les jeunes entreprises de la French Tech, qu'est née sur le territoire en 2019 une nouvelle école labellisée formation Grande Ecole du Numérique : La Plateforme_Marseille.

Créée sous forme associative, la Plateforme_Marseille propose un panel de formations initiales et continues sur les métiers les plus recherchés (développeurs, codeurs...) sur des profils de techniciens à ingénieurs confirmés

Au-delà de sa vocation à constituer un vivier de compétences numériques disponible pour les entreprises, La Plateforme_Marseille poursuit également un but citoyen et sociétal en favorisant l'inclusion des publics éloignés de l'emploi et de la formation afin de faire du numérique une opportunité pour toutes et tous. L'association forme aux métiers du numérique les demandeurs d'emploi, étudiants, personnes en reconversion professionnelle et toute personne peu qualifiée et éloignée du marché du travail (notamment au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville). Elle a ainsi mis au point un programme pédagogique innovant : La Coding School. Ce programme s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'ouvrir

Signé le 18 Février 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021

les portes des métiers du numérique, sans préjugés de niveau d'étude ou de ressources : la formation est accessible sans bac, et sans limite d'âge. Elle est totalement gratuite.

Les dispositifs mis en œuvre pour accompagner les apprenants nécessitent des moyens particulièrement adaptés pour assurer une bonne maîtrise des compétences techniques mais également pour acquérir un savoir être et une expression orale comme écrite qui sont des critères importants d'une bonne employabilité. Aussi, la formation inclut les éléments suivants :

- Suivi personnalisé effectué par un référent unique pour chaque apprenant tout au long du cursus
- Accompagnement pédagogique professionnel pour orienter les recherches, mettre en perspective les expérimentations et préciser le questionnement
- Accompagnement social effectué par un conseiller Emploi Formation Insertion pour lever les freins à la scolarité
- Intervenants extérieurs en appui sur l'apprentissage de l'expression écrite et orale et en anglais

La Plateforme_Marseille intervient donc sur deux thématiques fondamentales des métiers du numérique : la montée en compétences et l'inclusion. Cette double approche permet de répondre aux enjeux actuels des entreprises (accélération de la digitalisation pour répondre aux défis de la crise sanitaire) et du territoire (amélioration de l'employabilité d'un public éloigné du monde de du travail).

Pour accompagner la Plateforme_Marseille dans sa troisième année d'existence, la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle son soutien à hauteur de 90 000 euros, représentant 4 % d'un budget prévisionnel global de 2 224 070 euros pour l'ensemble de ces programmes.

Ce soutien financier est pris en charge intégralement sur le Budget Métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir le développement des formations gratuites des métiers du numérique pour des publics éloignés du monde du travail.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association « La Plateforme_Marseille » une subvention totale de 90 000 euros au titre du soutien et de la promotion de l'enseignement gratuit du code informatique et des métiers du numérique auprès de publics éloignés du monde du travail.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021

Article 2 :

Est approuvée la convention financière à conclure avec l'association « La Plateforme_Marseille » ci-annexée relative à l'attribution de la subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 au Budget Principal de la Métropole – Sous-politique B370 - Chapitre 65 - Article 65748 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON